



Bulletin Municipal d'Information

N° 21 / Juillet 2024

www.montesquieu-des-alberes.fr





Mairie

1 place Sant Cristau
66740 Montesquieu-des-Albères

Tél. : 04 68 89 60 49
Fax : 04 68 89 75 87
mairie@montesquieu-des-alberes.fr

Accueil du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h00
fermé le mercredi après-midi

SOMMAIRE

- p 2 : Mot du Maire
- p 3 : Transition écologique
- p 4 : Incivilités
Appel aux artistes
- p 5 : Circulation dans le massif
Exposition en mairie
- p 6 : CCACVI biodéchets
- p 7 : CCACVI habitat
- p 8 : Photos
- p 9 : Photos
- p 10 : Situation sécheresse
- p 11 : Plan canicule
CIITélécom
- p 12 : Travaux réalisés
- p 13 : Travaux réalisés (suite)
- p 14 : Travaux à réalisés
- p 15 : Marché
Anciens Combattants
Chemin des Vignes
- p 16 : Agenda
L'opposition s'exprime

LE MOT DU MAIRE

L'été 2024 est arrivé et avec lui une série d'évènement heureux et moins gais !

La situation de sécheresse perdure et avec elle les risques d'incendies planent au-dessus de nos territoires ! Alors ne manquez pas d'être prudents dans vos attitudes et vigilants à ce qui se passe autour de vous !

Ce bulletin municipal vous apporte une manne d'informations intéressantes que je vous invite à consulter d'un bout à l'autre !

Les animations ne vont pas manquer, grâce aux bénévoles des associations, à la communauté de communes et aux élus municipaux qui vont vous permettre de vous divertir avec vos amis et vos familles. Des séances de cinémas accompagnées de jeux et foodtruck en passant par des bals accompagnés de repas vont jalonner cet été brûlant ! N'hésitez pas à consulter vos boîtes aux lettres et à noter, dans votre calendrier, tout ce qui est indiqué en dernière page dans « l'agenda ».

A ce climat festif et météorologique, s'ajoute cette ambiance politique ! Les dés sont jetés et la vie continue ! Alors ne vous retenez pas de capter et profiter des bons moments que les jours vous apportent ! Nous réveiller chaque matin est déjà une excellente nouvelle ! Respirer à plein nez la chance que nous avons de découvrir et tirer avantage de la nature qui nous entoure !

Savourons chaque instant qui nous est offert et ne nous embarrassons pas des tracasseries que nous causent les décisions prises en hauts lieux ! La vie est bien trop courte pour la laisser envahir de mauvaises herbes !

Gardons une bonne humeur et traversons le temps qui passe avec sérénité et sagesse ! Le stress n'apporte rien de positif et de toute façon ne change pas grand-chose à la situation ambiante !

Vos rencontres doivent vous apporter bonheur et force !

Montesquieu-des-Albères reste, malgré tout, un havre de paix et de beauté, sachons en saisir le meilleur pour que nos existences soient des plus agréables possibles ! Nous restons les acteurs de notre vie !

Je terminerai mon édito en vous exprimant mes remerciements de prendre le temps à la lecture de ce bulletin municipal, en vous souhaitant un bel été 2024 entre amis et en famille, et en vous donnant rendez-vous lors des animations dans le village !

Passons un bel été

ENGAGÉ POUR LE VÉGÉTAL



Engagé
pour le
végétal



Dans notre bulletin municipal de janvier 2024, nous vous avons annoncé notre engagement dans la démarche "ENGAGÉ pour le VÉGÉTAL".

Après avoir obtenu le label "TERRE SAINE", il nous a semblé important de continuer nos actions en faveur de l'environnement. La charte "Engagé pour le végétal" est un nouveau dispositif qui vise à accompagner les gestionnaires d'espaces végétalisés dans l'adoption de bonnes pratiques de gestion écologique. Elle s'articule autour de 12 engagements et 3 niveaux de progression.

3 NIVEAUX D'ENGAGEMENT POUR UNE DÉMARCHE PROGRESSIVE



On s'engage !

Mise en œuvre des bonnes pratiques dans tout nouveau projet



On expérimente !

Tests des bonnes pratiques sur des espaces existants



On généralise !

Adoption des bonnes pratiques sur l'ensemble des espaces en gestion

EVOLUTIONS DANS NOS PRATIQUES

Abandon des bâches plastiques dans nos plantations
Plantation et choix des végétaux adaptés
Taille raisonnée
Réduction et valorisation des déchets verts
Perméabilité des sols
Maîtrise de la gestion de l'eau pour l'arrosage
Sensibilisation du personnel communal



Ce vaste défi a porté ses fruits : **MONTESQUIEU est récompensé !**
Nous avons obtenu le niveau 1.



TOUJOURS PLUS LOIN :

Evoluons dans la transition, au service de la santé, de l'environnement et de nos territoires.

INCIVILITÉS

Vous allez certainement vous dire : ENCORE ! Oui, vous avez raison. Nous sommes une fois encore obligés d'aborder le problème des incivilités dans le village. Nous en sommes les premiers catastrophés.



Pourquoi devons-nous y revenir ? Qu'y a-t-il de compliqué à comprendre dans la notion de bien vivre ensemble ? N'avez-vous pas envie d'un environnement sain, paisible ?



Pourtant, quotidiennement, la mairie reçoit les doléances de personnes incommodées par les dégradations de biens, les dépôts sauvages, le bruit, les déjections canines, les aboiements intempestifs, les chiens en divagation... Nous l'avons souvent évoqué...



Se rajoute également le **stationnement sauvage**. Des véhicules sont régulièrement stationnés en dehors d'emplacement matérialisé et/ou **sur les trottoirs**. Le cœur de Montesquieu-des-Albères est constitué de rues étroites. Un sens unique a été mis en place afin de faciliter la circulation. Mais ces **stationnements sauvages** gênent et rendent les **rues dangereuses**. Faut-il un accident pour comprendre que ces comportements sont inappropriés ? Un blessé pour les juger inacceptables ? **N'attendez pas l'irréparable !**

Le comportement respectueux de tous permet une vie en parfaite harmonie pour tous !

Nous espérons pouvoir compter sur le bon sens de chacun des montesquivains pour que cessent l'ensemble de ces comportements nuisibles.

Restons respectueux !

Et continuons ensemble nos efforts pour qu'il fasse toujours aussi bon vivre dans notre magnifique village !



APPEL AUX ARTISTES

Ainsi que nous avons coutume de le faire chaque année, nous lançons un appel aux artistes de Montesquieu-des-Albères pour illustrer la prochaine carte de vœux. N'hésitez pas à nous proposer vos œuvres ! Les élus se feront un plaisir d'accepter la lourde tâche de devoir choisir entre toutes.

Les candidatures seront acceptées jusqu'au 31/10/2024 à 17h



CIRCULATION DANS LE MASSIF DES ALBÈRES

Comme chaque été, la préfecture des Pyrénées-Orientales réglemente la pénétration, la circulation et le stationnement sur certaines voies desservant les 9 zones forestières des Pyrénées-Orientales.

La réglementation est liée au niveau de risque journalier défini par Météo France en période estivale ou lors de risque exceptionnel.



Vous pouvez consulter le site www.prevention-incendie66.com pour connaître le niveau de risque. Leur page est actualisée tous les jours et vous pouvez sélectionner la commune sur laquelle vous souhaitez circuler, randonner.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER PRÉVENTION INCENDIE

Les consignes et interdictions quant à elles découlent de l'arrêté préfectoral n° DDTM-SEFSR-2022164-0001 du 13 juin 2022, modifié par l'arrêté préfectoral n° DDTAM-SNAF-2023137-0001 du 17 mai 2023.

Si vous souhaitez circuler dans les massifs forestiers du département, il est impératif de respecter les consignes suivantes :

- lorsque le risque incendie est modéré (**jaune**) : il convient de faire preuve de prudence
- lorsque le risque incendie est élevé (**orange**) : la circulation des véhicules à moteur est interdite sur l'ensemble du réseau de pistes non revêtues à l'intérieur des massifs concernés (excepté pour les propriétaires et ayants droit)
- lorsque le risque incendie est exceptionnel (**rouge**) : la circulation en véhicule à moteur, à pied, à cheval ou en vélo est interdite à toute personne sur l'ensemble des pistes non revêtues et des sentiers à l'intérieur des massifs concernés. Certaines routes goudronnées peuvent également être interdites à la circulation. L'utilisation des places à feu agréées est interdite.



EXPOSITION EN MAIRIE

Artistes de Montesquieu-des-Albères, vous avez envie de faire connaître vos œuvres ?

Les élus vous proposent de les exposer dans la mairie, autour du puits de jour. Il ne sera possible toutefois d'exposer que des tableaux.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à venir proposer vos chefs-d'œuvre en mairie aux heures d'ouverture ! Ce sera un immense plaisir pour tous de pouvoir les admirer.





Numéros utiles

- Eau potable et Assainissement : 04 68 95 21 95
- Collecte des déchets (maintenance des conteneurs) : 04 68 81 55 45 (pour un changement de bac)
- Urbanisme : instruction des permis de construire : 04 68 81 00 37
- Eclairage public : en cas d'absence de lumière dans la rue (interventions uniquement liées à un

problème de sécurité électrique ; pas de dépannage des points lumineux) : 06 87 77 89 45

- Piscine Intercommunale Alberaquatic :

04 68 37 04 05

- Pôle enfance jeunesse (crèches, accueils de loisirs et points jeunes) : 04 68 95 21 99
- Lecture publique : un réseau de 10 médiathèques pour l'ensemble du territoire communautaire

Standard : 04 68 81 63 77

standard@cc-acvi.com

www.cc-alberes-cote-vermeille-illiberis.com www.facebook.com/ccacvi/

3 Impasse de Charlemagne, BP 90103, 66704 Argelès-sur-Mer

Tri des biodéchets : vous avez de beaux restes, compostez !

Depuis le 1er janvier 2024, la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (loi AGEC) impose aux collectivités, en charge de cette compétence, de mettre à disposition des habitants des solutions de tri des biodéchets. Engagée depuis de nombreuses années dans la valorisation des déchets alimentaires, la Communauté de communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris (CCACVI) renforce son action en faveur du compostage et propose des solutions gratuites et accessibles à tous.

Distribution gratuite de composteurs individuels

Vous avez un jardin et vous avez envie de fabriquer votre propre engrais naturel ? **Le composteur** mis à disposition gratuitement par la CCACVI, **quelques précieux conseils** des ambassadeurs du tri et un peu **d'huile de coude** et le compostage individuel est fait pour vous.

Pour obtenir votre composteur, **faites votre demande au 04.68.81.63.77**. Un agent en charge de la prévention des déchets vous recontactera pour fixer un rendez-vous au siège de la CCACVI (3 Impasse de Charlemagne à Argelès-sur-mer). Vous pourrez y récupérer votre composteur et poser toutes vos questions pour réussir votre compost « maison ».

Créations de plateformes de compostage partagé

Vous vivez en appartement ou vous souhaitez vous investir collectivement dans cette démarche, la CCACVI accompagne vos élus communaux dans la mise en place de composteurs partagés. À l'échelle de la commune, les élus doivent prendre contact avec les ambassadeurs du tri communautaires **par mail à biodechets@cc-acvi.com**.

Un rendez-vous sur site permettra de réaliser un diagnostic et de proposer une solution adaptée à chaque projet communal (emplacement, dimensionnement, modalités d'utilisation, formation...). Par la suite, les agents de la CCACVI vous accompagnent dans le temps pour faire vivre le site et créer une véritable dynamique collective autour du compostage de proximité.

Plus d'infos au **04.68.81.63.77** ou à **biodechets@cc-acvi.com** et sur **www.cc-acvi.com**

Biodéchets, de quoi parle-t-on ?

Ce sont les déchets organiques issus de ressources naturelles végétales ou animales. Au total, ils représentent 30% des ordures ménagères.

Concrètement, cela inclut tous les **restes de repas** et ce que vous avez laissé sur le plan de travail en **cuisine** (épluchures de fruits, de légumes, coquilles d'œuf...). Sans oublier les **produits périmés** mais aussi d'autres aliments qui ne sont pas consommés par l'humain, comme le marc de café ou les sachets de thé.

Il s'agit également de la quasi-totalité des déchets de jardin : feuilles mortes, herbes taillées et fruits abimés, ainsi que les fleurs coupées et les plantes d'intérieur.

Aides à la rénovation de logements : « c'est le moment ou jamais ! »

15 septembre 2024. C'est la date butoir pour déposer son dossier d'aide à la rénovation de logement allouée dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Porté par la Communauté de communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris (CC ACVI), le dispositif prévoit, sous certaines conditions, des aides techniques et financières aux propriétaires des centres-villes pour améliorer leur habitat. Explications.

Améliorer l'habitat pour revitaliser les centres-villes

Lancé en 2020, le dispositif permet d'accompagner les propriétaires, bailleurs ou occupants, dans leurs travaux d'amélioration de l'habitat. L'objectif : « lutter contre l'habitat indigne et insalubre, améliorer la performance énergétique des bâtiments et accélérer l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap » détaille Esthel Marzo, Chargée de mission Habitat de la CC ACVI.

En 4 ans, 3,2M€ d'aides ont permis de financer 162 projets sur le territoire. Un investissement massif dont la moitié concernait des logements dégradés et un quart des travaux d'économies d'énergie. « Cela participe à la restauration de l'attractivité de nos centres-villes » poursuit-elle. Autre effet : la remise en conformité de 67 logements vacants. Un renfort bienvenu face à la pénurie de logements qui touche le territoire.

Votre projet est-il éligible ?

L'OPAH s'adresse aux propriétaires et copropriétaires des 15 communes du territoire, qu'ils soient occupants ou bailleurs, sous conditions de ressources. « Des critères géographiques sont également définis afin de cibler les secteurs les plus dégradés » complète Esthel Marzo (NDLR : un portail dédié disponible sur cc-acvi.com permet de vérifier, commune par commune, si son logement est éligible). Les travaux concernés ? Rénovation lourde, adaptation à la perte d'autonomie, économie d'énergie, réhabilitation de parties communes de copropriétés.



Conseils, appui administratif et aides financières

Pour faciliter l'accès aux aides, l'agence Urbanis, mandatée par la CC ACVI, aide les candidats à s'y retrouver : en plus de conseils sur la nature des travaux à mener, elle propose un accompagnement administratif sur le montage du dossier de subvention. Des aides qui peuvent rapporter gros : « grâce à l'OPAH, des aides complémentaires à MaprimeRénov' sont possibles. Conjuguées à la réforme des aides de l'ANAH, le taux de subvention devrait dépasser les 80% pour les propriétaires les plus modestes et atteindre 60% pour les autres propriétaires éligibles ».

En place depuis 4 ans, l'OPAH prendra fin à la fin de l'année. Les derniers dossiers sont à déposer avant le 15 septembre 2024. Vous êtes intéressé ? Vous souhaitez savoir si votre projet peut bénéficier d'une aide ? Contactez Urbanis au 04 68 63 76 84 ou à operationhabitat@urbanis.fr.

L'OPAH est un dispositif financé par l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat (ANAH), la Communauté de communes ACVI, les communes et le Département des Pyrénées-Orientales.

PHOTOS FESTIVITÉS ET CÉRÉMONIES

Vœux du Maire - 15/01/2024



Repas des aînés - 21/01/2024



Théâtre "Le casse" - 25/02/2024



Bal et repas de l'ACCA - 13/04/2024



Cérémonie du 8 mai - 08/05/2024



PHOTOS FESTIVITÉS ET CÉRÉMONIES

Sardanes - 09/05/2024



Les Talents de Montesquieu - 26/05/2024



Bal et repas du Moto Tourisme des Albères - 16/06/2024



Cérémonie du 18 juin - 18/06/2024



Arrivée de la flamme - 23/06/2024



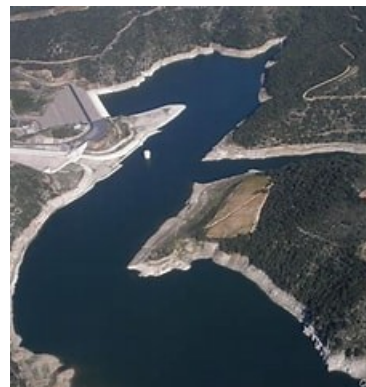
POINT SUR LA SITUATION SÉCHERESSE

Le déficit généralisé de précipitations depuis le printemps 2022 a été confirmé pendant l'hiver 2023-2024 et des records bas en termes d'humidité des sols sur l'ensemble du département ont été constatés par Météo-France.

Les faibles précipitations sur le bassin de l'Agly n'ont pas permis de remplir le barrage de l'Agly à l'optimum et ne laissent aucune perspective de pouvoir le faire à court terme.



La fonte précoce des neiges, combinée aux faibles précipitations ne devrait pas permettre de remplir durablement le barrage de Vinça.



La plupart des nappes sont à un niveau très bas. De nombreuses communes subissent de fortes difficultés pour s'alimenter en eau potable. 9 sont même en rupture totale ou partielle. Tous ces facteurs rendent nécessaire de maintenir des restrictions importantes pour sécuriser les usages prioritaires de l'eau.

C'est pourquoi l'arrêté préfectoral n° DDTM/SER/2024-095-00001 du 4 avril 2024 définit les mesures de restrictions provisoires de certains usages de l'eau, liées à l'état des nappes souterraines et des ressources en eaux superficielles. La zone Tech – Albères est en alerte renforcée. Il est ainsi demandé à tous les utilisateurs d'eau d'optimiser leurs consommations et d'éviter le gaspillage. Notamment, l'arrosage des pelouses, des jardins d'agrément et des potagers est interdit. Il n'est pas permis le nettoyage des terrasses, des façades et toitures ne faisant pas l'objet de travaux ; le lavage des véhicules par les particuliers en dehors des stations de lavage. Le remplissage et l'appoint en eau de l'ensemble des piscines à usage privé est également interdit. De la même manière, il n'est pas possible de prélever l'eau dans les cours d'eau pour un usage domestique.

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Liberté
Égalité
Fraternité

Principales mesures de restriction en eau à respecter dans les Pyrénées-Orientales

Niveau : ALERTE RENFORCÉE **Usage réservé !**

Mesures d'interdiction des usages

- Interdiction d'arroser les pelouses, ronds-points, jardinières et massifs fleuris**
Le maire peut autoriser l'arrosage des arbres et arbustes plantés en pleine terre de 20h à 2h, sous réserve de la mise en place d'un paillage végétal
- Interdiction d'arroser les potagers**
Le maire peut autoriser l'arrosage des potagers 2 nuits par semaine de 20h à 2h
- Interdiction d'arroser les terrains de sport**
Autorisé 2 nuits par semaine
- Interdiction d'arroser les golfs**
Sauf de 20h à 2h avec de l'eau issue d'un processus de réutilisation
- Interdiction de nettoyer à grande eau les terrasses, façades et toitures**
Sauf en cas de travaux
Balayeuses-laveuses automatiques autorisées
- Interdiction de laver les véhicules**
Sauf en station de lavage avec système de recyclage de l'eau
- Interdiction de laver les embarcations**
Sauf impératif sanitaire et charte de gestion du port
- Réduction jusqu'à 50 % des volumes prélevés pour les usages agricoles**
- Interdiction de créer ou d'approfondir un forage**
Sauf destiné à l'eau potable
- Interdiction de remplir et de faire l'appoint des piscines à usage privé**
Sauf impératif de sécurité
- Limiter sa consommation à l'échelle individuelle et adopter les écocgestes**

Pour tous les usages : l'utilisation d'eau de pluie, d'eau de mer et des eaux issues du recyclage manuel des eaux domestiques n'est pas concernée par les mesures de restriction.

Toutes ces mesures font l'objet de contrôles réguliers

VigiEau
Pour s'informer sur la sécheresse et les mesures de restrictions

Plateforme Visi'Eau 66
Pour suivre en temps réel l'état des ressources dans le département

Conception et réalisation : DDTM66/SER - Version Juin 2024

Le non-respect des restrictions de cet arrêté peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 15 000€ et d'une astreinte journalière de 1 500€ maximum.

PLAN CANICULE

La municipalité rappelle qu'un registre nominatif des personnes vulnérables est à la disposition de tous les montesquivains et montesquivains. Ce registre permet une meilleure réactivité en cas de déclenchement du plan canicule par Monsieur le préfet.

**N'hésitez pas à vous inscrire ou à inscrire vos proches
en contactant le 04 68 89 60 49 (touche 5) !**



CIITÉLÉCOM



Montesquieu-des-Albères s'est doté un système d'alerte qui permet à chaque montesquivain d'être prévenu individuellement en cas d'évènement exceptionnel et/ou de danger.

Ce système vient compléter le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) qui répertorie les risques majeurs auxquels une commune peut être confrontée, ainsi que les mesures à prendre pour y faire face.



Pour recevoir gratuitement les alertes, il suffit de vous rendre sur le site de CIITELECOM en page <https://www.inscription-volontaire.com/montesquieu-des-albères/>. Vous accédez alors à une page de présentation du service d'alerte, sur laquelle se trouve un bouton « **S'inscrire aux alertes** ».

Cliquez dessus et vous êtes orientés vers le formulaire d'inscription. Vous n'avez alors plus qu'à compléter vos coordonnées (pour recevoir uniquement les alertes concernant votre localisation) et votre numéro de téléphone afin d'être informé où que vous vous trouviez, ou votre adresse email. Vous avez également la possibilité de choisir la durée de l'inscription (permanente ou temporaire). Validez en fin de page, et c'est fini !

Ce nouveau système est d'ores et déjà en service. Grâce à lui, chacun d'entre nous sera certain d'être alerté. Il renforce la sécurisation des biens et des personnes. Alors n'hésitez pas et inscrivez-vous dès à présent ! Face aux risques naturels, soyons tous concernés !

Valider

TRAVAUX RÉALISÉS durant le 1er semestre 2024

Vieux village

Restructuration complète de la Place de la République, comprenant la démolition de la chaussée existante, le reprofilage, la pose de pavés pour la délimitation de parties piétons et la création d'un caniveau central pour l'évacuation des eaux de pluie.

Construction des zones piétonnes en béton désactivé, revêtement de chaussée et parkings en enrobé, réalisation par marquage au sol de places de stationnement.

Repose de la signalisation verticale.



Secteur Della La Fount

Correc San Cristau – Fontaine Aqui Estem Bé :

- mise en place de 4 citernes de 5 000l chacune pour la récupération des eaux de pluie du vieux village et du trop plein de la fontaine,
- adaptation d'une potence de pompage afin de pouvoir entretenir les espaces verts et plantations éventuelles.

Rond-point des Matins Bleus – Avenue Lucien Gally

Restructuration de la potence existante, avec monéticarde, pour les besoins en eau potable des agriculteurs et éleveurs de la commune.



Mas Santraille – Avenue de la Mer

Implantation de deux abris-bus carrefour du Mas Santraille, de part et d'autre de la voie sur les trottoirs béton réalisés par le département. Construction de deux arrêts de bus avec abris sur l'avenue de la Mer.

TRAVAUX (suite)

Ateliers municipaux

Construction de deux bâtiments attenants aux ateliers existants, pour le stockage de matériels et véhicules provenant de la Grange.

Mise en place de 2 cuves enterrées de 5 000l chacune pour récupération des eaux de pluie des bâtiments et du lotissement communal Le Couloumer.



Lotissement La Raffarde, rues du Millepertuis et des Genêts

Remplacement par la CCACVI des canalisations vétustes et sous dimensionnées d'eaux usées. Reprise de tous les branchements des propriétés riveraines.

Construction de regards de visite neufs.

RD 61 – Route du Rond-point

Reprise de la chaussée existante comprenant le rabotage, le reprofilage et la mise en place d'une couche de roulement en enrobé, sur le tronçon situé entre le rond-point de la RD 618 et le carrefour du Mas Santraille. Travaux exécutés par le Département.



Accès à la montagne

Le SIVU crée une nouvelle piste DFCI partant de la RD 11 (sortie de Montesquieu en direction de Villelongue Dels Monts) pour rejoindre la piste DFCI AL7.

TRAVAUX (fin)

Chemin de las Serres

Future piste classée DFCI par le département.

Mise en sécurité par OLD (Obligations Légales de Débroussaillage) combinant le nettoyage des abords et l'élagage des arbres.



Divers

Réfection de la signalisation au sol pour le marquage de places de parkings, de passages piétons, la matérialisation d'interdiction de stationner sur diverses voies de la commune.

Travaux courants d'entretien sur les bâtiments communaux.

Débroussaillage et entretien des espaces verts.



TRAVAUX À REALISER durant le 2ème semestre 2024

Vieux Village

3ème et dernière tranche de mise en esthétique du vieux village avec la suppression des réseaux secs aériens (électricité, éclairage public et fibre optique) par enfouissement.

Réaménagement complet de la voirie rue des Remparts.

Avenue Lucien Galy – Lotissement La Raffarde

Restructuration complète de la voirie, chaussée et trottoirs, sur le tronçon situé entre les ateliers municipaux et le rond-point des Matins Bleus (travaux réalisés en 3 tranches).

Avenue de la Mer

Remise à neuf de la couche de roulement sur la voirie par la CCACVI.

Mise en place de canalisation, regards et grilles avaloirs pour la récupération des eaux de pluie provenant de la chaussée.

Construction d'un chemin piétonnier entre la chaussée et la limite des propriétés.

Ces travaux seront réalisés en 3 tranches.

Travaux divers

Relamping : remplacement de l'éclairage public restant par les lampes à leds sur les voiries et les bâtiments communaux.

MARCHÉ

Tous les mardis matin, venez retrouver les commerçants sur le marché ! Ils sont heureux de vous accueillir pour ce rendez-vous hebdomadaire, devant la Mairie place Sant Cristau.

Vous souhaitez que ce marché continue à animer le village ?
Alors, perpétuez ces moments conviviaux ! Pérennisez ce lieu ! Venez nombreux !

La dynamique du village est à la portée de tous ! Merci à vous !



SOUVENIR FRANÇAIS ET ANCIENS COMBATTANTS



Grâce à eux, aujourd'hui nous sommes libres... nous avons des droits ! Comment rendre hommage à ces soldats qui ont fait tant de sacrifices pour que nous puissions vivre libre ? Conserver leur souvenir dans nos mémoires en venant aux commémorations pourrait être un commencement. C'est montrer notre respect à l'égard de ces hommes en entretenant la mémoire de leur existence, de leur perte si tragique. C'est également une manière de dire « plus jamais ».



Tout au long de l'année, vous pouvez également rejoindre les associations Souvenir Français, Anciens Combattants et Association des retraités militaires. Pour cela, il suffit de contacter M. MARTIN Patrice au 06 51 75 99 86. Son engagement est profond. Il est Président du Souvenir Français pour le comité Montesquieu-des-Albères, Le Boulou et Villelongue dels Monts, Vice-président des Anciens Combattants, Vice-président de l'ARM66 (Ancien Militaire à la Retraite), ambassadeur de IMMS (International Military Music Society) région Occitanie et Ancien combattant de la guerre du Golfe.



**Merci de ne pas oublier et de garder
en tête ce devoir de mémoire !**



MAIG VENTÓS I JUNY CALENT FAN BON VI I BON FORMENT

Mai venteux et juin chaud font du bon vin et du bon froment

SÉCURISATION DU CHEMIN DES VIGNES

Dans la volonté de sécurisation du village, une partie du chemin des Vignes va prochainement être mis en sens unique. Il ne sera possible d'emprunter cette portion que de l'avenue de la Mer en direction de la rue des Pêchers.

AGENDA 2ème semestre 2024

JUILLET

- 11 : cinéma en plein air "La Petite Vadrouille" dans la cour de la salle J.Thubert à 21h30 avec Food truck dès 18h30
- 13 : repas et bal à 19h organisés par le CCFF, en soirée – repas sur réservation
- 14 : commémoration du 14 juillet à 11h30
- 18 : soirée gourmande, sur le parking de l'école à partir de 18h30
cinéma en plein air " Moi, moche et méchant 4" dans la cour de la salle J.Thubert à 21h30
soirée jeux de société de 18h à 21h15 et food truck dès 18h30
- 25 : cinéma en plein air "Vice-versa 2" dans la cour de la salle J.Thubert à 21h30
soirée jeux de société de 17h30 à 21h15 et food truck dès 18h30
- 27 : repas et bal dès 18h30 organisés par l'ACCA – repas sur réservation

AOÛT

- 06 : cinéma en plein air "Le Larbin" dans la cour de la salle J.Thubert à 21h30 avec food truck dès 18h30
- 10 : bal avec DJ Sunset Fever dès 19h organisé par l'ACCA avec repas "Les Portes du Soleil", place de la mairie
- 13 : cinéma en plein air "Garfield : héros malgré lui" dans la cour de la salle J.Thubert à 21h30
soirée jeux de société de 17h30 à 21h15 et food truck dès 18h30
- 20 : cinéma en plein air "Un p'tit truc en plus" dans la cour de la salle J.Thubert à 21h30
soirée jeux de société de 17h30 à 21h15 et food truck dès 18h30

SEPTEMBRE

- 14 : accueil des nouveaux arrivants à 9h30 en mairie
forum des associations de 10h à 13h salle J. Thubert
- 21 et 22 : journées du Patrimoine

OCTOBRE

- 05 : repas avec l'association « Goutte d'Eau », sur réservation

NOVEMBRE

- 09 et 10 : théâtre en anglais avec l'association COTA
- 11 : commémoration du 11 Novembre
- du 22 au 24 : Festa Major (fête du village)
- 30 : concert avec la Chorale d'Albera, salle Jean Thubert

DÉCEMBRE

- 08 : marché de Noël, organisé par l'association « Goutte d'Eau »

L'OPPOSITION S'EXPRIME

Nous avons sollicité les conseillers de l'opposition comme nous le faisons pour chaque Bulletin municipal. Nous n'avons eu aucun retour.

MAIG HUMIT PAGÉS RIC

Mois de mai humide (pluvieux), paysan riche

Publication : Maire de MONTESQUIEU-des-ALBERES

Direction de publication : Huguette PONS

Conception / maquette : Mairie de Montesquieu

Crédit photos : Mairie de Montesquieu / Françoise LEFEBVRE

Imprimerie du Néoulous Céret

Document imprimé sur papier recyclé en 1000 exemplaires. Ce document n'a aucune valeur contractuelle.

Toute reproduction interdite : Edition 2023

Ne pas jeter sur la voie publique.